



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS



Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste. 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — — 13 — — —  
Trois mois, — . . . 5 25 — — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 19 minutes du matin, Poste.  
6 — 37 — — Direct.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 35 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
4 — 54 — — soir, Direct.  
5 — 47 — — Omnibus.  
9 — 57 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>e</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

**On lit dans le Constitutionnel :**

Quand un gouvernement a succédé à une série d'autres gouvernements dont les adhérents ont été dépossédés de leur position ou de leur influence, il arrive forcément que tous les mécontentements individuels sont disposés à s'unir et à se coaliser contre lui. Chacun, ne pouvant dire au public le secret de ses regrets et de ses déceptions, invoque de grands principes, de grandes raisons, et c'est à qui parviendra à tromper les électeurs par un étalage de belles doctrines et de beaux sentiments. La liberté est un mot sonore qui se prête à tout. Les émigrés du dedans et du dehors, qui n'ont rien appris et qui s'imaginent qu'on a tout oublié, les hommes de 1815, de 1830, de 1848, les ennemis de toute liberté dans le passé, comme les ennemis de tout ordre dans le présent, se raccrochent sans vergone à ce grand mot. Ils réclament donc à grands cris la liberté, comme si la France pouvait être esclave.

Mais laissons là ces dévergondages de professions de foi ridicules. Il y a dans tout ce qui se passe aujourd'hui un fait considérable dont nous félicitons le gouvernement, c'est que désormais il n'y aura plus d'équivoque.

Jusqu'ici les anciens partis s'étaient bornés, pour miner le pouvoir, à ce rôle d'intrigues souterraines où ils excellent. Pénétrant au sein des administrations à l'aide de leurs anciennes relations, ils s'attachaient, par mille petits

moyens, à vicier, dans le détail des affaires, le principe du gouvernement.

Les tendances d'un gouvernement populaire, vigoureux, plein de sève et d'énergie, plein d'amour pour les masses qui l'ont créé, plein de sympathie pour les classes populaires qui l'ont acclamé les premières, étaient souvent dénaturées par des hommes d'un autre esprit, glissés dans une foule de positions sous des semblants mensongers de dévouement, et corrompant les meilleures choses en y introduisant le poison des vieilles influences. Dans l'ignorance de cette action souterraine, l'opinion publique s'étonnait souvent d'actes et de choix contraires à l'intérêt du pouvoir. Comment, se disait-on parfois dans les provinces, M. un tel, ennemi connu du gouvernement, a-t-il tant d'action sur les résolutions de l'administration? — Voici tel fonctionnaire nommé, changé ou destitué par son influence; telle faveur accordée ou refusée au gré de ses préférences. C'était à dérouter l'opinion et à confondre l'esprit public. Beaucoup d'amis dévoués du gouvernement s'effrayaient de ces intrigues. Mais d'autres, au contraire, approuvant et justifiant cet état de choses par un intérêt de conciliation, érigeaient ces petites trahisons en doctrine d'État.

Grâce à Dieu et par la faute des anciens partis, tout cela va cesser. Poussés par leur impatience et une sorte de frénésie, ils se démasquent aux yeux du gouvernement et du pays. Ennemis du suffrage universel, ils s'attaquent au suffrage universel. Sous le commandement d'hommes encore plus vieux par les idées que par les années, ils essaient de monter à l'assaut du pouvoir avec leurs vieilles ar-

mures. Toutes ces vieilleries vont avoir le sort qu'ont les vieilleries dans le monde. Mais quel service elles vont rendre au gouvernement en faisant cesser le règne de l'équivoque, en démasquant les faux amis, les faux dévouements et les faux services! Placé en face d'ennemis déclarés, le rôle du gouvernement va être dégagé de toutes les entraves qui le gênaient, et le génie de l'Empire va se fortifier de tout ce que va perdre l'esprit d'intrigue.

PAULIN LIMAYRAC.

Nous trouvons dans la France les appréciations suivantes :

La polémique sur la question électorale s'anime à l'approche du scrutin. — Les attaques du Constitutionnel contre M. Thiers provoquent, de la part de plusieurs journaux, des protestations énergiques. Nous croyons devoir les faire connaître en nous bornant au rôle de rapporteur.

Le Journal des Débats s'exprime ainsi :

« Et quoi de plus étrange, en effet, que de voir le Constitutionnel envelopper M. Thiers dans l'acte d'accusation générale qu'il vient de lancer contre « les anciens partis, » contre « les émigrés du dedans et du dehors, les gens qui n'ont rien appris et qui s'imaginent qu'on a tout oublié, les ennemis de tout ordre et de toute liberté, les ennemis du suffrage universel, les hommes qui se livrent à des dévergondages de professions de foi ridicules, et les hommes encore plus vieux par les idées que par les années, qui, poussés par leur impatience et une sorte de frénésie, essaient de monter à l'assaut du pouvoir avec leurs vieilles

machines de guerre et leurs vieilles armures. »

« Voilà comment le Constitutionnel remplit la pompeuse mission qu'il se donne d'éclairer l'opinion publique et de « faire cesser le règne de l'équivoque. » De bonne foi, quel avantage ce journal peut-il attendre de ces emportements puérils et de ces tristes violences? Ne doit-il pas craindre que ces « dévergondages », pour employer son style, ne produisent un effet tout contraire à celui qu'il en espère? On commence à dire et on dira de plus en plus que le Constitutionnel aurait plus de sang-froid et qu'il ne se croirait pas obligé d'employer les gros mots s'il était plus rassuré sur les chances de la lutte. »

Avec la vivacité d'agression qui caractérise son talent et sa polémique, M. de Girardin défend M. Thiers en attaquant le Constitutionnel, et répond à ce journal par des citations, desquelles il résulte que sa collection de 1850 n'offre, au point de vue, par exemple, de son enthousiasme pour le suffrage universel, qu'une ressemblance fort peu photographique avec le Constitutionnel de 1863.

Le Temps discute la prétention du journal de la rue de Valois, qui veut empêcher l'opposition de choisir ses candidats dans les vieux partis.

« Comment se fait-il que nous autres jeunes hommes, nous nous groupions autour des anciens noms parlementaires, au lieu de ne chercher que parmi nous ceux qui pourraient servir à leur tour la cause de la liberté? Comment se fait-il qu'au moment où les hommes qui, en 1852, étaient trop jeunes pour pren-

**PEUT-ÊTRE.**

**LE DERNIER AMOUR.**

(Suite.)

A travers le voile humide de ses yeux, elle adressa un regard surpris et interrogateur à Kersaint, qui rougit légèrement et garda le silence. Elle vit son embarras, soupçonna quelque délicat mensonge et s'abstint de toute observation.

La comtesse n'avait rien vu de cette scène muette. Comme elle allait s'éloigner, Pascal la retint.

— Vous oubliez de quêter pour vos pauvres, madame, lui dit-il.

— C'est la première fois, répondit-elle. En sentant mon cœur si plein, je ne me souvenais plus que mon aumônière était vide.

Quand elle fut seule avec Pascal sous la tonnelle, Micheline demeura toute pensive. Son âme accompagnait d'un triste et long regret celle qui avait disparu.

— Nous la reverrons, elle nous l'a promis, lui dit Kersaint pour la distraire de sa silencieuse rêverie.

— Oh! je l'espère! répondit la jeune fille émue. Après une pause, elle reprit vivement :

— Comment se fait-il que M<sup>me</sup> Angèle me croie votre pupille?

— C'est que j'ai commis un gros mensonge.

— Vous?... Pourquoi?

— Pour avoir aux yeux du monde le droit de vous protéger.

— Oui... je comprends, dit-elle d'un air réfléchi.

— Et vous me pardonnez, n'est-ce pas?

— Pour vous en vouloir, il faudrait que je fusse une ingratitude... Mais, si bien légitime qu'il soit par une bonne intention, reprit-elle, un gros mensonge est assurément une chose blâmable, et il ne faudra pas y persévérer, monsieur Pascal.

Kersaint sourit.

— J'aime et respecte la vérité, dit-il. Pourtant, je l'avoue, mon avis est qu'il ne faut rien changer à ce qu'a fait le hasard plus encore que ma volonté. On me croit votre tuteur : eh bien! soit, j'en accepte les devoirs.

— Y pensez-vous?

— Écoutez-moi, Micheline, et comprenez-moi bien...

Vous êtes seule au monde, aucun lien ne vous rattache à personne, et vous n'avez pas encore dix-sept ans. A votre âge, dans votre position, la vie a des dangers sérieux, surtout à Paris, ce grand tourbillon! Il importe donc que vous soyez dirigée par une main ferme et sûre.

Laissez-moi me charger de ce soin. La qualité de tuteur me confère le droit de veiller sur vous. Souffrez que j'en demeure investi. Ma conduite, je vous le jure, légitimera mon usurpation, et l'âme de votre mère elle-même se réjouira de vous voir sous ma tutelle d'emprunt.

Micheline écoutait et ne répondait pas. Son esprit paraissait irrésolu.

— Depuis quatre mois, poursuivit Pascal d'une voix pénétrée, mon vieux cœur s'est fait une préoccupation de votre présent et de votre avenir. Mon existence était vide, vous l'avez remplie. Il me serait pénible de retomber dans ma solitude, de cesser d'étendre sur votre existence ma tendresse d'adoption.

J'ai interrogé la loi, dans l'espérance qu'elle m'offrirait un moyen d'exercer régulièrement une tutelle à votre égard. Mais, hélas! la loi s'est montrée inflexible. Un testament de votre mère eût pu seul me créer cette situation. Mais la pauvre femme n'a eu que le temps de vous confier à Dieu. Ah! j'en suis convaincu, si je lui eusse dit à l'heure suprême : Léguez-moi l'orpheline, elle sera mon enfant, elle eût eu confiance, elle m'eût serré la main et m'eût répondu : J'y consens! car les mourants doivent lire au plus profond des cœurs!

Cette exaltation toucha profondément la jeune fille. Elle consentit à passer pour la pupille de Kersaint, mais elle y mit une condition : c'est qu'elle gagnerait elle-

même sa vie par le travail.

— Demain, lui dit Pascal, vous entrerez dans une maison de commerce.

— Ah! la bonne nouvelle! merci... mon tuteur! répartit en souriant l'orpheline.

**VII.**

Le lendemain, en effet, Pascal conduisit lui-même Micheline dans une vieille maison de rouennerie, possédant à la fois un grand renom commercial et une grande honnêteté privée. Le souvenir d'un service jadis rendu par la famille Kersaint au chef de cet établissement avait valu à la jeune fille la faveur très-recherchée qu'on lui accordait.

Ce n'était pas sans hésitation que Pascal l'avait désignée comme sa pupille. Il ne s'y était décidé que par la crainte que la vérité ne nuisît à l'orpheline, dont l'état d'abandon eût éveillé de graves susceptibilités. Les préjugés sont parfois si bizarres qu'une pauvre fille, par cela seul qu'elle est sans famille, sans appui légal, inspire une sorte de défiance, même aux esprits les plus bienveillants. L'isolement, hélas! est une présomption défavorable, presque une culpabilité.

Lorsqu'il rentra chez lui et qu'il se vit seul dans son petit appartement, Pascal sentit son cœur s'oppresser. Tout ce qui l'entourait lui semblait avoir un air de mé-

dre part au vote, forment la majorité du pays légal, cette génération se trouve à court de représentants ?

« Certes, on ne saurait faire un crime à l'opposition de choisir des candidatures éclatantes, ni de les prendre dans le passé. Mais pourquoi s'adresse-t-elle au passé, sinon parce que le présent est stérile ? Pourquoi choisit-elle des candidatures éclatantes, sinon parce que les candidatures plus modestes ne peuvent se produire dans l'état actuel des choses ? Et cette double constatation n'est-elle pas la plus amère critique que l'on puisse faire du manque de liberté ? »

La Gazette de France s'attache à la partie de l'article qui démontrait que désormais les fonctionnaires ennemis du gouvernement, introduits par le gouvernement lui-même dans le gouvernement, devraient en être exclus, et elle s'exprime en ces termes :

« Ces opinions sur une sorte de réforme administrative par voie d'épuration, pourraient avoir de graves conséquences, si elles partaient de plus haut que M. Paulin Limayrac. En politique, la valeur de certains programmes se mesure à l'importance, à la puissance de ceux qui les formulent. »

Enfin l'Union traite à fond la question de l'existence et la raison d'être des vieux partis et elle demande au Constitutionnel s'il n'est pas né, s'il n'a pas vécu, s'il n'a pas triomphé avec ces vieux partis.

D'après des lettres particulières adressées de Saint-Petersbourg, le 21, à la Gazette de la Baltique, le ministère polonais qui se trouve dans cette capitale, serait dissous et ses membres seraient transférés à Varsovie où l'on aurait l'intention de former un ministère polonais distinct. — Havas.

La Correspondance générale de Vienne du 27 mai, dit que la question polonaise, qui paraissait vouloir devenir si grave avant les fêtes de la Pentecôte, présente aujourd'hui surtout, des symptômes moins alarmants. Aucun fait nouveau, dit la Correspondance, n'est du moins survenu ces jours derniers qui soit de nature à faire croire que la situation politique se soit assombrie.

On mande de Varsovie, le 27 mai, que deux détachements russes expédiés l'un de Lublin sous les ordres du colonel Chelting, et l'autre de Lamose sous les ordres du colonel Emauow, ont atteint, le 19, dans la forêt de Starowes, près de Tyszowez, les bandes réunies de Lelewel et de Zerwinski, fortes de deux mille hommes, et les ont complètement battues.

Poursuivis par les troupes, les insurgés ont rencontré un troisième détachement russe venant de Janow. Attaqués de tous côtés, ils se sont alors dispersés en laissant 250 morts

sur le terrain. Ceux qui étaient venus de Galicie, s'y sont réfugiés, après avoir jeté leurs armes, dont une grande quantité, et dans le nombre 160 carabines rayées, ont été recueillies par les troupes. — Havas.

On annonce qu'il y a des chances sérieuses d'établir l'accord entre les cabinets de Paris, de Londres et de Vienne, pour proposer, à la cour de Saint-Petersbourg, des conférences qui auraient pour but le règlement de la question polonaise. (La France.)

On assure que les puissances viennent d'entamer des négociations directes avec la cour de Munich, au sujet des affaires de Grèce. Elles espèrent, dit-on, amener la famille de Bavière à une transaction et pouvoir ensuite se réunir en conférence à Londres pour régler les questions que soulève l'élection du nouveau roi. (Idem.)

On lit dans la France :  
Nous recevons de Palerme, le 14 mai 1865, les informations suivantes :

On a arrêté l'ex-général garibaldien Corrao. Cet individu était activement recherché depuis deux mois; signalé par un agent de police à des gendarmes, il a été appréhendé en plein jour, et sans autre démonstration que quelques cris séditieux de la part de la foule. On assure que Corrao serait accusé d'enrôlements de soldats pour une entreprise incon-

cue.  
La justice a réellement une tâche très-difficile dans ce pays; ne pouvant fonder son opinion sur des témoignages qui font presque toujours défaut, elle est obligée de s'en tenir à des indices.

De là des surprises et des erreurs faciles à comprendre. Les fonctionnaires publics, à quelque ordre qu'ils appartiennent, vivent ici comme dans un camp ennemi. Si le gouvernement est mal renseigné, la raison en est simple: préfets et magistrats en sont réduits, le plus souvent, à se guider d'après des impressions purement personnelles.

Des bâtiments à vapeur continuent leur croisière dans le sud de l'île. On vient d'expédier un bataillon de renfort à Girgenti, où les agressions, les vols, les séquestrations de personnes se répètent chaque jour.

Une dépêche télégraphique de Brest nous informe que la frégate à vapeur la Dryade, sur laquelle flotte le pavillon de M. le vice-amiral Jurien Lagravière, a mouillé avant-hier dans la soirée sur rade, venant de la Vera-Cruz. Les nouvelles de ce dernier port vont jusqu'au 21 avril, celles de Puebla jusqu'au 12. Le siège suivait son cours régulier et avançait aussi rapidement que le permettaient l'accumulation des moyens de défense opposés à nos efforts par l'armée mexicaine.

L'état sanitaire était, du reste, très satisfaisant. Il s'est beaucoup amélioré depuis qu'on s'est décidé à envoyer aux Antilles et même en France tous les malades et convalescents.

On attendait à Puebla un complément de munitions et d'approvisionnements. — Havas.

M. le comte de Flavigny, candidat dans l'Indre-et-Loire, député sortant, vient d'adresser la circulaire suivante aux électeurs :

Aux électeurs de l'arrondissement de Chinon et du canton de Montbazou.

Tours, le 18 mai 1865.

Chers concitoyens,

Un dernier mot qui résume nettement la question posée devant vous.

Vous m'avez honoré plusieurs fois et depuis bien des années de vos suffrages.

Avez-vous des raisons sérieuses pour changer votre député ? Ai-je donc démerité et perdu votre estime ? ou bien ai-je rempli avec loyauté, avec dévouement, mon devoir envers le pays, envers l'Empereur et envers vous ?

C'est à vous de prononcer : j'en appelle à votre jugement avec la plus calme confiance.

Si j'ai véritablement perdu vos sympathies, comme l'administration l'a fait croire au pouvoir, à quoi bon alors de si grands efforts pour m'empêcher d'être réélu.

Pourquoi tous ces voyages, ces menaces, ces promesses, pour combattre un candidat dont on prétend que personne ne veut plus ?

Ce que l'on me reproche d'abord, vous le savez bien, messieurs, c'est mon indépendance.

Or, l'indépendance n'est-elle pas la première condition du mandat de député ?

Sans indépendance, point de sécurité pour la défense de vos droits et de vos intérêts les plus chers; point de garanties sérieuses contre l'entraînement des dépenses et l'augmentation de l'impôt.

Un député nommé sur un mot d'ordre peut être quelquefois sommé de voter sur un mot d'ordre; et le simple bon sens suffit pour faire comprendre qu'une chambre ainsi nommée par l'administration qu'elle a le devoir de contrôler, est une Chambre inutile.

On m'accuse encore d'être un ennemi déguisé de l'Empereur. J'ai déjà repoussé avec indignation cette calomnie.

Les ennemis de l'Empereur sont ceux qui compromettent son nom par des exigences contre lesquelles se révolte la conscience publique.

Vous voulez, messieurs, consolider l'Empire. Eh bien, rappelez-vous que les dévouements serviles ont toujours embarrassé les gouvernements dans leur marche, et qu'ils les ont quelquefois perdus. Choisissez donc pour vous représenter des hommes consciencieux et

désintéressés, dévoués à l'ordre mais aussi aux principes d'une juste liberté, choisissez des députés qui sachent dire franchement la vérité quand l'intérêt bien entendu du pays et du souverain l'exige.

Au reste, mes chers concitoyens, les témoignages de fidélité qui m'arrivent de toutes parts, sont ma consolation et mon appui dans cette lutte pénible que je soutiens, non par un vain amour propre, mais par un profond sentiment de mon devoir.

Ils me prouvent que mon indépendance n'est qu'un écho fidèle de celle qui vous anime.

Ils me prouvent que dans ces campagnes que mes adversaires se vantent de conduire à leur gré, il se trouve des âmes fières qui veulent rester libres, et des esprits sensés qui comprennent que les représentants du pays doivent être nommés librement par le pays.

Ils sont enfin la meilleure réponse à toutes les calomnies qu'on répand en ce moment contre moi.

Quelle que soit leur perfidie, j'attends sans crainte le résultat du scrutin, car j'ai confiance dans la justice de mes concitoyens.

COMTE DE FLAVIGNY,  
Député sortant.

M. Mercier, gérant du *Mémorial des Deux-Sèvres*, est cité à comparaître devant le tribunal correctionnel de Niort. L'assignation est ainsi conçue :

Le procureur impérial, près le tribunal de première instance séant à Niort,

Ordonne au sieur Laurent, huissier près le tribunal, de citer le sieur Théophile Mercier à comparaître vendredi 29 mai courant devant le tribunal correctionnel de Niort, à l'heure ordinaire de ses audiences,

Sous la prévention d'avoir, le 14 mai courant, à Niort, publié dans le numéro 56 du journal le *Mémorial des Deux-Sèvres*, une circulaire de M. le docteur Morin aux électeurs de la 5<sup>e</sup> circonscription électorale de ce département;

De s'être ainsi, soit comme signataire de l'article qui fait corps avec cette circulaire, soit comme signataire, en sa qualité d'imprimeur propriétaire du numéro du journal, rendu coupable :

1<sup>o</sup> D'attaques contre les droits et l'autorité que l'Empereur tient de la Constitution;

(Délit prévu et puni par l'art. 1<sup>er</sup> du décret du 11 août 1848 et l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 27 juillet 1849.)

2<sup>o</sup> D'excitation au mépris et à la haine du gouvernement;

(Délit prévu et puni par l'article 4 de la loi du 11 août 1848.)

3<sup>o</sup> D'attaques contre le respect dû aux lois et l'inviolabilité des droits qu'elles ont consacrés;

(Délit prévu et puni par l'art. 3 de la loi du 27 juillet 1849.)

lancolie et de regret. Une sorte d'exaltation douloureuse s'empara de lui. Il crut entendre la voix mystérieuse du foyer lui reprocher sa présence. « Viens-tu donc pour la remplacer ? lui disait cette voix. Ne comprends-tu pas que ce serait comme une profanation ? »

Et Kersaint était en ce moment si ému, si accessible à une pensée superstitieuse, qu'il parlait lui-même à l'esprit familier : « Oui, oui, tu as raison, lui répondait-il avec tristesse; tu as raison, âme invisible de cette solitude ! Micheline a consacré cette demeure; elle en a fait pour ainsi dire un sanctuaire, et je ne dois plus y entrer qu'avec un religieux respect. »

Comme il s'exprimait ainsi, il aperçut un bout de mousseline sous l'oreiller du lit. C'était un petit bonnet oublié là par la jeune fille. Il s'en empara en poussant un cri joyeux.

« Ah çà ! qu'ai-je donc ? se demanda-t-il aussitôt avec stupéfaction. Quoi ! la vue d'un chiffon m'agit à ce point ! Si j'avais vingt ans et que je fusse amoureux, à la bonne heure ! Mais, hélas ! mes vingt ans sont trop loin de mon cœur pour qu'il me soit permis de leur emprunter les enthousiasmes et les illusions de l'amour. »

Après une pause il reprit en regardant la mousseline avec une ineffable expression de tendresse :

« Chère relique, dit-il, ce que tu éveilles en moi, c'est sans doute ce sentiment mystérieux qui se cache

au fond de toute âme humaine et qui s'en exhale tôt ou tard comme un frais parfum, le sentiment paternel. Ah ! je te salue, sensation nouvelle, pure et chaste émotion ! Je te salue avec joie, car tu transformes mon être en la régénération ! car tu m'ouvres toute une riante perspective de tendresse à laquelle je ne songeais pas ! »

Il posa ses lèvres sur le petit bonnet enchanté, puis, l'ayant replacé sous l'oreiller, il sortit de l'appartement et remonta dans sa mansarde, où, par un poétique scrupule, il continua d'habiter.

Chaque jour il allait passer quelques heures dans le sanctuaire, comme il disait. Là il évoquait le gracieux fantôme de l'absente; et lorsqu'il avait bien conversé avec lui dans le doux langage du rêve, — ravissante folie ! — il s'en retournait à son atelier, heureux de sentir qu'un puissant intérêt emplissait son cœur qu'il avait cru à jamais fermé.

Parfois, le soir, dans l'espérance d'entrevoir sa protégée, il se dirigeait vers la maison où elle travaillait. S'il apercevait alors l'ombre de la jeune fille se dessinant sur la transparence des rideaux, il s'en revenait content. Au contraire, lorsque le hasard n'avait point favorisé son indiscrète sollicitude, il regagnait sa demeure l'âme ulcérée et le front soucieux.

Un bonheur cependant lui était promis, après lequel

il aspirait impatiemment. Il était convenu que, deux fois par mois, Micheline passerait la journée avec celui qu'on croyait son tuteur. La première quinzaine lui parut interminable. Il s'étonnait parfois de compter tant de siècles dans vingt quatre heures. Enfin, le soleil se leva sur le jour qui devait réaliser sa meilleure espérance.

Il se hâta de donner un air de fête à l'appartement qui allait de nouveau recevoir l'orpheline. Il mit des fleurs un peu partout; il ouvrit toutes grandes les fenêtres pour que les rayons dorés y étalaient leur riche parure; il regrettait assurément de ne pouvoir obliger les oiseaux à venir et voltiger en chantant, car telle était sa folle allégresse, qu'il eût voulu saluer l'entrée de Micheline d'une ovation de parfum, de lumière et d'harmonie.

Lorsqu'il la vit traverser le jardin, tout son sang se précipita vers son cœur. Elle remarqua, en l'abondant, l'altération de son visage.

— Souffrez-vous ? Etes-vous malade ? lui demanda-t-elle avec vivacité.

— Non !... Mais je suis si heureux de vous revoir que j'en ai comme un éblouissement.

— Eh bien ! moi aussi, je suis bien contente, répliqua-t-elle avec un franc sourire... Est-ce qu'il en peut être autrement, d'ailleurs, après tout ce que vous avez

fait pour moi ?

— Chut ! ne parlons pas de cela... Occupons-nous plutôt de quelque délibération sur l'emploi de notre journée... Voyons, comment l'emploierons-nous ?

— Comme il vous plaira, mon bon tuteur.

Kersaint ne répliqua pas. Il se tenait debout devant la belle enfant et s'extasiait en silence à l'aspect des roses du Bengale qui s'épanouissaient sur ses joues. Ce n'était plus, pour ainsi parler, la même personne; toute trace de souffrance et de chagrin avait disparu en elle sous une merveilleuse irradiation de jeunesse.

Comprimée jusqu'alors, la sève de la dix-septième année avait élaté en répandant sur ses traits cette beauté toute céleste qui fait comprendre les fées, les péris et les anges.

Le temps était magnifique. Pascal et Micheline décidèrent qu'ils passeraient la journée à la campagne. Un convoi les emporta vers les sites de Fontenay-aux-Roses, d'Aunay, de Plessis-Piquet, sites ravissants comme les jardins d'Eden, mais trop fréquentés par les filles d'Eve en bonne fortune et par les serpents hébétés de la galanterie parisienne.

(La suite au prochain numéro.)

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES.**

*Le Maire de la Ville de Saumur,*

Vu le décret impérial du 7 mai courant, convoquant les collèges électoraux pour le 31 mai 1865, à l'effet d'élire un député par circonscription.

Vu l'article 5 du même décret, portant : « Le scrutin sera ouvert pendant deux jours dans toutes les communes ; le premier jour depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir, et le second jour depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. »

Vu l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire du même jour, 7 mai, ordonnant la publication dudit décret,

*Donne avis à ses Concitoyens,*

Que le scrutin électoral qui aura lieu dans la commune de Saumur, le dimanche 31 mai 1865, de huit heures du matin à six heures du soir, et le lundi 1<sup>er</sup> juin, de huit heures du matin à quatre heures du soir, pour l'élection d'un député au Corps-Législatif (3<sup>me</sup> circonscription. — Arrondissement de Saumur et canton de Thouaré), comprendra une section unique qui siégera à l'Hôtel-de-Ville.

Les Cartes d'électeur seront portées à domicile.

Les Electeurs qui, par suite de changement de domicile, n'auraient pas reçu leurs cartes, pourront se présenter, pour les retirer, à la Mairie (Bureau du Secrétariat), jusqu'au lundi 1<sup>er</sup> juin, à trois heures et demie du soir, Hôtel-de-Ville de Saumur, le 15 mai 1865.

*Le Maire, CHEDEAU, adjoint.*

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

**Dernières Nouvelles.**

Les lettres de Constantinople du 21 disent que la guerre du Caucase prend des proportions inattendues. Trois cents Russes ont été faits prisonniers. Il existe des bandes d'insurgés jusqu'à 30 lieues d'Odessa. Plusieurs officiers russes sont passés aux insurgés en Podolie.

Hambourg, 29 mai. — Il se confirme que toutes les pièces à la charge des Polonais du grand-duché de Posen, prévenus du crime de haute trahison, ont disparu sans qu'il ait été possible d'en retrouver les traces.

Trieste, 29 mai. — Les lettres d'Athènes du 23, signalent une tentative révolutionnaire effectuée le 24, dans cette capitale. Les meneurs voulaient, dit-on, faire tourner le mouvement en faveur de Bulgaris. L'intervention de la force armée a fait échouer ce projet. Les militaires commettent toujours des excès. Les troubles et le brigandage augmentent dans les provinces. Un conflit a eu lieu au Pirée, entre deux compagnies de la garde nationale. L'assemblée nationale a voté une résolution tendant à ce que le gouvernement prenne des mesures pour faire avorter les méfaits Othonistes. — Havas.

*Sommaire de l'ILLUSTRATION du 23 mai.*

Les nouveaux sénateurs. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Combat de Cholula. — Causerie dramatique. — Correspondance du Mexique. — Les expositions de mai. — Les spahis. — Concours régional de Vesoul. — Le territoire arabe en Algérie. — M. Junck de Blankenheim. — M<sup>lle</sup> Mourawief. — M. Villaret. — M. Em. Loubon, peintre marseillais. — Revue financière.

Gravures : Les nouveaux sénateurs. — Evénements du Mexique : vue d'Amozoc ; — la place d'Acatzingo, le 13 mars ; — ouverture de la tranchée par le général Nègre, devant Puebla ; — combat de Cholula, le 22 mars ; — le fort Guadalupe en 1862 ; — quartier général du général Forey au fort San-Juan ; — état actuel du fort Guadalupe. — Evénements des États-Unis : la flotte de l'amiral Porter forçant le passage de Vicksburg, le 16 avril. — Les spahis escortant le Prince Impérial. — Chien de Saintonge. — Turc, terrier nain. — Chien français rapprochant le lion. — Exposition de la race canine au Jardin d'Acclimatation. — Concours régional de Vesoul. — M. Yunk

constances donnent aux visites pastorales un cachet qui laisse une plus puissante empreinte dans les souvenirs. Ainsi en a-t-il été de la visite récente de Monseigneur l'Évêque d'Angers dans la paroisse du Coudray-Macouard, arrondissement de Saumur.

Un saint missionnaire, de l'ordre des Oblats, le P. Ducloz, fut, il y a quelques mois, appelé à évangéliser cette paroisse, et l'on peut dire que sa parole, ardente de foi et de charité, y a multiplié les prodiges. Monseigneur a voulu couronner l'œuvre. Le jour de la Pentecôte, après avoir assisté à l'office solennel et prêché les fidèles dans l'église de St-Pierre de Saumur, Sa Grandeur est allée appeler les bénédictions du ciel sur une population dont le retour sincère aux pratiques religieuses a été si consolant pour son cœur d'évêque.

C'était jour de fête au Coudray. Les guirlandes de verdure et de fleurs, les emblèmes, les inscriptions, les bannières, les oriflammes de couleur bleue et blanche aux mains des enfants des écoles, un chœur de jeunes filles organisé pour le chant des cantiques, le concours des autorités et des personnages notables, la présence des pompiers sous les armes, l'empressement de la foule, l'épanouissement de la joie sur les visages, rien n'a fait défaut.

Heureux comme un père qui retrouve ses enfants, Monseigneur, la crosse à la main et la mitre en tête, a pris place sous le dais, et c'est au chant des cantiques qu'il s'est dirigé vers l'église, bénissant chacun sur son passage, mais plus spécialement avec une bonté attendrissante, ici les petits enfants présentés sur les bras de leurs mères, là des infirmes, plus loin de pauvres vieillards qui s'étaient entraînés, eux aussi, pour contempler une fois encore l'auguste pontife, et recueillir en même temps qu'une bénédiction de sa main, un sourire et une parole de consolation de ses lèvres.

A l'issue des vêpres, Monseigneur est monté en chaire. C'est en ce moment que, du pied de l'autel, le curé du Coudray, d'une voix pleine d'émotion, a prié Sa Grandeur d'agréer en son nom et au nom de la paroisse, l'expression cordiale de leur joie à tous et de leur reconnaissance.

Monseigneur a répondu avec l'à-propos et le talent d'improvisation qu'on lui connaît. Les autorités ont été remerciées en termes chaleureux de leur concours bienveillant, les jeunes personnes, de leur ardeur à contribuer, par le chant, à la solennité des offices et à l'édification de la paroisse. Ni le zèle infatigable du vénérable curé, ni la parole si féconde du missionnaire-apôtre n'ont été oubliés. Chacun a eu sa part de remerciements, d'encouragements et de bons conseils.

Les paroles de l'Évêque faisaient rayonner de joie tous les visages ; mais l'émotion est parvenue à son comble, lorsque, voulant précautionner les hommes surtout, contre les périls de la raillerie et des sarcasmes, Sa Grandeur s'est inspirée de la vue des uniformes rangés au pied de la chaire et a comparé le soldat du Christ au soldat de la France : tous deux, hommes d'abnégation, de dévouement et de sacrifices ; tous deux, ayant juré fidélité à un noble drapeau, et tous deux sachant, pour défendre l'honneur de ce drapeau, mourir au besoin sur le champ de bataille.

Quelques instants après, toutes les têtes se courbaient silencieusement pour recevoir la bénédiction pontificale. Un salut solennel a clos la cérémonie religieuse, et Monseigneur a pris le chemin de la cure entouré d'honneurs encore et aux chant des cantiques.

Après l'audience donnée aux autorités, les jeunes chanteuses ont eu leur tour. Sa Grandeur n'a pas trouvé pour elles que des remerciements et des conseils à renouveler ; elle leur a, en témoignage de satisfaction, promis l'envoi prochain d'une belle bannière.

Le souvenir de cette visite épiscopale portera des fruits durables.

UN TÉMOIN OCULAIRE.

— En boîtes de 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. Contre bon de poste. — *Dépôt à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste ; DAMICOURT, pharmacien ; PASQUIER, pharmacien ; COMMON, rue Saint-Jean, 25 ; PERDRIAU, place de la Bilange, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes.* (323)

TACHES, BOUTONS, FEUX AU VISAGE.

Quinze années d'infatigable et consacré l'action spécifique du *Lait antiphélique* sur les colorations et les sécrétions anormales de la peau du visage, *éphélides* (taches de rousseur, son, lentilles, *masque* de grossesse), hâle, efflorescences, boutons et rugosités, qu'il détruit ou prévient selon qu'on l'emploie mêlé avec plus ou moins d'eau. Cette double propriété rend ce cosmétique indispensable aux personnes jalouses de la pureté de leur teint.

Flacon, 5 fr. Paris, CANDÈS et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Denis, 26.

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (324)

**Chronique Locale.**

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est demain que s'ouvre le scrutin pour l'élection d'un député au Corps-Législatif.

M. Louvet, maire de Saumur, membre du Conseil Général, député sortant, est le candidat officiel pour l'arrondissement de Saumur et le canton de Thouaré.

On a placardé hier dans Saumur et dans l'arrondissement les deux affiches que nous reproduisons ci-dessous.

ÉLECTIONS AU CORPS-LÉGISLATIF.

3<sup>e</sup> Circonscription électorale,

Composée de l'arrondissement de Saumur et du canton de Thouaré, arrondissement d'Angers.

CANDIDAT

**E. DE FOS.**

M. E. DE Fos informe MM. les Electeurs que s'étant conformé aux formalités voulues par l'article 1<sup>er</sup> du sénatus-consulte du 17 février 1858, il est inscrit sur le tableau comme candidat.

PRINCIPES POLITIQUES DE M. E. DE FOS :

Respecter le pouvoir et l'encourager dans les voies libérales ;  
Diminuer les dépenses publiques dans de justes limites ;  
Réduction de l'impôt ;  
Liberté du commerce ;  
Liberté de la presse ;  
Augmentation du crédit à l'agriculture.

E. DE FOS.

Saumur, le 28 mai 1865.

ÉLECTIONS AU CORPS-LÉGISLATIF.

3<sup>e</sup> Circonscription électorale.

**M. LOUVET**

DÉPUTÉ SORTANT, RÉÉLIGIBLE,  
MAIRE DE SAUMUR,

Président du Conseil général de Maine-et-Loire depuis huit ans,

Est le **SEUL** candidat du Gouvernement.

On tromperait les Electeurs en leur présentant toute autre candidature comme patronée aussi par le Gouvernement.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur,

V<sup>o</sup> O'NEILL DE TYRONE.

Saumur, le 28 mai 1865.

On nous adresse du Coudray-Macouard, la narration suivante de la visite de Mgr. Angebault dans cette paroisse.

La présence de nos évêques au sein des populations de la campagne n'a rien d'insolite. La France entière sait avec quel dévouement ils remplissent leur ministère d'enseignement et de bénédiction. Parfois cependant les cir-

4<sup>e</sup> De provocation à la désobéissance à ces mêmes lois ;

(Délit prévu et puni par l'art. 6 de la loi du 17 mai 1819.)

S'entendre, en outre, ledit Mercier, faire application des articles 9 de la loi du 9 juin 1819 et 14 de la loi du 18 juillet 1828, spécialement applicables aux délits commis par la voie de la presse, et prononcer la suppression du journal le *Mémorial des Deux-Sèvres*, aux termes de l'article 32 du décret organique du 17 février 1852.

**Nouvelles Diverses.**

On lit dans le *Journal de Saône-et-Loire* : « Le corps de M<sup>me</sup> de Lamartine est arrivé, ainsi qu'on l'avait annoncé, samedi matin à la gare de Mâcon, accompagné de deux amis de la famille, MM. d'Esgrigny et Louis de Ronchard, et il a été aussitôt transporté à Saint-Point. »

« A Bourgvilain, village que l'on traverse avant d'arriver au château, les habitants s'étaient réunis pour attendre la voiture de deuil. Ils ont voulu faire célébrer un service dans l'église de la commune. »

« Les obsèques ont eu lieu ensuite à Saint-Point où s'étaient rendus un grand nombre de personnes de Mâcon. M. le baron de la Guéronnière, préfet de Saône-et-Loire, s'était joint au cortège. »

« On n'a point prononcé de discours sur cette tombe. On n'a pas entendu d'autres voix que celle des prêtres récitant les prières des morts. Les funérailles ont été exemptes de toute recherche mondaine ; elles auraient pu être somptueuses, mais on a voulu éviter ici, comme à Paris, la solennité et l'éclat qui auraient contrasté avec la vie de cette femme si simple. »

« Il y avait dans le cortège les élèves des écoles fondées par M<sup>me</sup> de Lamartine. Ces enfants suivaient le cercueil en pleurant, et à leurs larmes se mêlaient celles de la population de Saint-Point, à laquelle s'étaient joints les habitants des communes voisines. »

« Au fond du monument modeste qui s'élève au-dessus du tombeau de la famille, on avait tendu un drap noir sur lequel des fleurs assemblées traçaient ces mots : *son souvenir vivra à jamais parmi nous.* »

« Ce souvenir vivra en effet dans bien des cœurs, et il provoquera de pieux pèlerinages dans la vallée de Saint-Point, consacrée par les gloires les plus pures, les vertus les plus hautes, les douleurs les plus inconsolables. »

— Dans l'intérêt de l'humanité, nous donnons encore un petit extrait des 60.000 guérisons opérées sans médicament par la *Revalescière*, délicieuse bouillie pour déjeuner, qui, à quelques sous par jour, économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes. Guérisons : N<sup>o</sup> 54.507, M. Et. Pougade, entrepreneur, Le Cua, d'une gastrite aiguë, ne digérant plus, mais vomissant tous ses aliments et épuisé de faiblesse. — N<sup>o</sup> 55.918, M. Lieutaud, d'Aix, d'une toux suffocante, manque de repos et d'appétit, tiraillements d'estomac et constipation ; et une jeune dame, d'une toux suffocante, douleurs à l'épigastre et perte du sang. — N<sup>o</sup> 55.954, M. Boisgontier, rentier à Paris, d'une gastrite, inflammation d'estomac ; et sa femme, d'une maladie du foie. — N<sup>o</sup> 55.860, Mlle Gallard, rue du Grand-Saint Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire (consommation), après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût plus que quelques mois à vivre. — N<sup>o</sup> 55.982, M. Aug. Herque, d'une hydroisie et maladie du foie. — N<sup>o</sup> 44.619, M<sup>me</sup> Woodhouse, d'une constipation opiniâtre, de nausées et vomissements pendant grossesse. N<sup>o</sup> 46.210, M. le docteur-médecin Martin, sa fille, d'une gastralgie, irritation d'estomac qui la faisait vomir 15 à 16 fois par jour pendant huit ans, et toutes les misères qui en résultaient. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS ; 77, REGENT STREET, LONDRES ; et 42, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES.

de Blakenheim. — M<sup>lre</sup> Mourawief. — M. Vil-  
laret. — M. Ém. Loubon, peintre marseillais.  
— Rébins.

**BULLETIN FINANCIER.**

La situation générale est l'indécision et l'expectative. On s'engage peu soit à la hausse, soit à la baisse, et l'on attend la prochaine liquidation pour prendre un parti définitif. Les causes qui déterminent cet état des esprits sont les mêmes dans le camp des baissiers et des hausseurs; seulement diversement envisagées, elles produisent des effets différents.

Les considérations qui nous paraissent donner l'avantage à ceux qui prévoient une hausse prochaine, sont

tirées surtout de la situation économique: abondance de numéraire, amélioration de l'état commercial et industriel; absence de gravité dans la situation politique. Mais, en outre, beaucoup pensent, non sans raison, que trop d'influences sont intéressées à la hausse, trop de grandes affaires se préparent, dès le mois prochain, pour que les baissiers puissent triompher.

La rente 3 0/0, après avoir fléchi à 69 30, s'est relevée à 69 60. Les *Crédits Mobiliers* sont fermes. La *Banque Ottomane* se tient à 375. La *Banque des Pays-Bas* émet des obligations représentatives de fonds Turcs consolidés 6 0/0, qui sont très-avantageuses et très-recherchées. Ces certificats sont émis à 300 fr. et remboursables à 500 fr. en vingt-trois ans. Ils produi-

sent 30 fr. d'intérêts par an. On peut recommander ce placement aux petits capitalistes qui éprouvent le besoin d'augmenter leurs revenus.

Nous avons déjà appelé l'attention de nos lecteurs sur l'heureuse application que va tenter une société anonyme du principe de l'assurance appliqué à la garantie des capitaux confiés aux entreprises industrielles. La garantie a lieu par suite du dépôt fait dans la caisse de la Compagnie d'assurances d'une somme fixe, laquelle, capitalisée, lui permet de rembourser le capital emprunté et la prime afférente. Nous apprenons que MM. Gautier-Lamotte, Boucher et Cie, rue de Rivoli, 134, ont déjà reçu de nombreuses demandes au sujet de ces titres, dont l'émission aura lieu prochainement.

Le *Comptoir des Coupons*, 7, rue Saint-Marc, paie à vue sans frais de bordereaux tous les coupons, moyennant 3 cent. pour 7 50. Il rend aussi d'éminents services à son immense clientèle, en même temps qu'il renseigne sur tous les tirages, amortissements, remboursements, échéances de coupons, etc., par la publication du *Bulletin général des tirages*, à 2 fr. 80 c. par an.

Les actions de la *Compagnie générale de navigation* à vapeur sur les Canaux, en souscription chez MM. Lauze Dautrevaux et Cie, se placent admirablement. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir:  
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Étude de MAURICEAU, huissier à Saumur.

**VENTE**  
PAR SUITE DE SAISIE-GAGERIE.

Le lundi, premier juin 1863, et jours suivants s'il y a lieu, il sera, par le ministère de M<sup>lre</sup> Plé, commissaire priseur à Saumur, procédé à la vente de différents meubles, tels que: tables, chaises, paillasse, couverture, poêle en fonte, poteries et et fayence de toute espèce, carafes, verrerie, pots à confiture, bocaux, assiettes, plats en porcelaine, soupières, etc., étagères, planches, boîtes et caisses en bois de différentes grandeurs. Cette vente aura lieu maison Cartault, quai de Limoges, à Saumur.  
Il sera payé 5 centimes par franc.

Étude de M<sup>lre</sup> LEROUX, notaire à Saumur, et M<sup>lre</sup> CHAPIN, notaire à Angers.

**A VENDRE**  
**LA TERRE DE NAZÉ,**  
à 8 kilom. de Saumur  
(Maine-et-Loire).

Cette terre, parfaitement boisée, contient 57 hectares 7 ares.  
Château entièrement neuf, style gothique, entouré de douves; parc à hautes futaies; prés, vignes, terres arables.  
Pour les conditions de la vente, s'adresser à M. Tessié de la-Motte, maire des Rosiers-sur-Loire. (326)

Étude de M<sup>lre</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**UNE JOLIE PROPRIÉTÉ**  
de produit et d'agrément,  
Dépendant de la succession de M<sup>lre</sup>  
veuve GIRARD DELAUNAY.

Cette propriété, située à Varrains, Grand-rue de Varrains à Champigny, comprend: une grande maison divisée en deux corps de bâtiments et servitudes, cour;

A la suite, jardin de 22 ares environ, planté d'arbres fruitiers et de charnilles, et un hectare de terre labourable.

Le tout, enclos et en un seul tenant, joint au nord la Grand-rue de Varrains à Champigny, au levant MM. Pimot, Denieau et Girardeau, au midi et au couchant M. Eugène Lambert.

On pourrait entrer de suite en jouissance.  
S'adresser, soit pour visiter les biens, soit pour traiter et tous autres renseignements, à M<sup>lre</sup> LAUMONIER, notaire. (327)

Étude de M<sup>lre</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> avril 1864,

**VASTES ÉCURIES**

Pouvant contenir 50 chevaux, situées à Saumur, rue de la Mare-Maillet, et récemment employées pour le service de l'École de Cavalerie.

Grande cour devant les écuries, fosse à fumier, puits avec pompe. Le tout est enclos de murs.  
S'adresser à M<sup>lre</sup> Laumonier, notaire. (257)

Étude de M<sup>lre</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**  
PRÉSENTEMENT,  
**UNE GRANE ET BELLE**  
**MAISON**

Située à Saumur, port du Marronnier, bâtie et occupée autrefois par M. Gogien.

Nombreuses pièces parquetées, servitudes consistant en logement pour le concierge, caves, remises et écurie, terrasse sur la Loire, vaste jardin bien planté d'arbres fruitiers et d'agrément.

S'adresser à M<sup>lre</sup> LAUMONIER, pour visiter les lieux et pour traiter. (259)

**A VENDRE**  
**OUTILLAGE**  
**De forges, tours, ajustage**  
**et menuiserie.**

S'adresser à M<sup>lre</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur. (291)

**A VENDRE**  
**OU A LOUER**  
Avec ou sans outillage,  
**UNE GRANDE USINE,**

Anciennement exploitée par le sieur PASSEDOIT.  
Située à la Croix-Verte, près Saumur.  
S'adresser à M<sup>lre</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur. (292)

Étude de M<sup>lre</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Un JARDIN avec MAISON, à Saumur, levée Saint-Lazare, joignant MM. Fournée et Perdriau.  
S'adresser audit M<sup>lre</sup> CLOUARD. (328)

Étude de M<sup>lre</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
Présentement,  
**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue des Paiens, joignant au nord M. Dumoustier, et au midi la Gendarmerie.  
S'adresser à M. DUMOUSTIER ou à M<sup>lre</sup> CLOUARD, notaire. (329)

Étude de M<sup>lre</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur, à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Le mardi 2 juin 1863, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>lre</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M<sup>lre</sup> Elisabeth BERSOULÉ, propriétaire à Saumur, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 78, à la vente publique aux enchères de plusieurs chambres garnies.

Il sera vendu:

Trois lits complets composés de: couettes, matelas, couvertures, couvre-pieds, rideaux, édredons, etc., commodes, guéridons, canapés, fauteuils, glaces, pendules, tables, bureaux, chaises, tapis, poêle, gravures, étagères et beaucoup d'autres objets.  
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A VENDRE**  
**OU A LOUER DE SUITE,**  
Deux parcelles  
**DE LA BOIRE DE SAINT-LAMBERT.**

La première joint le port de la Mairie de Saint-Lambert; elle se compose d'un jardin et d'un îlot plantés d'arbres fruitiers, et d'une pièce d'eau très-profonde, sur laquelle existe un bateau; le tout se tenant, ayant une superficie d'environ 9 ares.

La deuxième est située en face l'Oratoire; elle se compose d'un jardin, sur lequel existe un grand nombre d'arbres fruitiers et ceps de vigne; d'un terrain planté de peupliers et quetiers; et d'une MAGNIFIQUE PIÈCE D'EAU TRÈS-POISSONNEUSE; le tout se tient et contient environ 88 ares.  
S'adresser à M<sup>lre</sup> LAPORTE, huissier, successeur de M. Maubert. (315)

**A VENDRE**  
MATÉRIAUX provenant de démolitions de maisons, rue Neuve-Beurpaire: tuiles, bois de charpente, menuiserie, etc.  
S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (297)

**A LOUER**  
POUR LA SAINT-JEAN 1863,  
Une petite maison, située près l'église St-Nicolas, occupée par la veuve Mabillean.  
S'adresser à M. Galleau, rue Royale, 16. (350)

**A LOUER**  
Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises.  
S'adresser à M. NANCEUX. (596)

**AVIS.**  
On désire reprendre, à Saumur, un ÉTABLISSEMENT DE BAINS, ou d'INDUSTRIE. Réponse à M. FORGEOT, rue Feydeau, n<sup>o</sup> 26, à Paris. (311)

**SOUFFLET CADEOT**

(DÉPOSÉ)

A tuyau d'émission contre l'obstruction, pouvant se manœuvrer d'une seule main.

EN VENTE:

Chez l'inventeur, propriétaire à Dampierre;  
NEVEU ELIE, ferblantier à Saumur.

Un JEUNE HOMME et sa FEMME, sans enfant, demandent une place, l'un comme garçon, l'autre comme cuisinière ou femme de chambre.

S'adresser à M. BIÉMONT-LEROY, à Varennes, canton des Prés. (318)

M<sup>lre</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes, demande un CLERC expéditionnaire. (317)

**TRAVAIL PRESSÉ**

Bonne rétribution.

Les personnes qui désirent s'occuper à la confection des SOUFFLETS de la Vergne, peuvent se présenter chez M. Duveau-Girard, à Saumur. Aux ouvriers habitués de travailler le cuir, aux menuisiers et aux tourneurs en bois, on donnera de l'ouvrage qu'ils pourront faire à leur domicile, soit à Saumur, soit dans les environs. (299)

**GUÉRISON RADICALE DES HERNIES.**

Parmi les découvertes qui méritent l'attention des médecins et des malades, nous signalerons la méthode de M. PIERRE SIMON pour la guérison radicale des hernies ou descentes, rendant inutile l'usage des bandages et des pessaires sans dérangements ni régime. Pour plus amples renseignements, voir l'instruction qui sera envoyée franco par la poste aux personnes qui en feront la demande par lettre affranchie. Cette instruction contient un grand nombre de certificats des plus honorables anciens et nouveaux.

S'adresser à M. SIMON fils, et successeur de Pierre Simon, bandagiste-herniaire au Herbiers (Vendée).

NOTA. — Le véritable secret de Pierre Simon, étant tombé exclusivement dans les mains du seul héritier de son nom, nous prions le lecteur de se défier de toute autre annonce sur la guérison des hernies. (331)

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 28 MARS.			BOURSE DU 29 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 30	»	»	69 45	»	15
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	97	»	»	97	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	456 25	»	1 25	456 25	»	»
Banque de France. . . . .	3475	»	»	»	»	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	»	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, nouveau. . . . .	»	»	»	1375	»	»
Crédit Agricole. . . . .	»	»	»	740	»	»
Crédit Mobilier. . . . .	1415	»	15	1415	»	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	737 50	2 50	»	740	2 50	»
Orléans estampillé. . . . .	1000	»	»	1000	»	»
Orléans, nouveau. . . . .	812 50	»	2 50	812 50	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1035	»	1 25	1035	»	»
Est. . . . .	510	»	1 25	510	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	1038 75	»	16 25	1042 50	3 75	»
Midi. . . . .	765	»	1 25	760	»	5
Ouest. . . . .	525	»	»	525	»	»
Genève. . . . .	462 50	7 50	»	435	»	27 50
Dauphiné. . . . .	448 75	3 75	»	446 25	»	2 50
Ardennes. . . . .	485	»	»	485	»	»
Algériens. . . . .	498 75	»	»	498 75	»	»
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1790	»	»	1772 50	»	17 50
Canal de Suez. . . . .	508 75	»	2 50	512 50	3 75	»
Transatlantiques. . . . .	555	»	5	545	»	10
Autrichiens. . . . .	492 50	»	1 25	472 50	»	15
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	566 25	»	1 25	562 50	»	3 75
Victor-Emmanuel. . . . .	425	»	2 50	417 50	»	7 50
Russes. . . . .	432 50	2 50	»	430	»	2 50
Romains. . . . .	438 75	»	2 50	437 50	»	1 25
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	942 50	»	15	950	7 50	»
Saragosse. . . . .	715 50	»	7 50	717 50	2 50	»
Portugais. . . . .	547 50	»	7 50	542 50	»	5
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord. . . . .	312 50	»	»	312 50	»	»
Orléans. . . . .	308 75	»	»	311 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	305	»	»	306 25	»	»
Ouest. . . . .	300	»	»	303 75	»	»
Midi. . . . .	303 75	»	»	305	»	»
Est. . . . .	301 25	»	»	302 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

**JUPES-CAGES THOMSON**

**PARISIENNE**  
**A CEILLETS.**

**MÉDAILLE UNIQUE**

A L'EXPOSITION DE LONDRES 1863.

Pour leur supériorité sur tous autres jupons.

Vu pour la légalisation de la signature ci contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,